

Comité départemental de Billard du Loir-et-Cher

Calendrier du Challenge Vernadet - Saison 2018-2019

Poule 1				
Aller				Retour
6-oct-19	Salbris	1	Cosnes	15-déc-18
	Bourges		Belleville	
	Issoudun		Fourchambault	
20-oct-18	Cosnes	2	Issoudun	5-janv-19
	Belleville		Salbris	
	Fourchambault		Bourges	
3-nov-18	Salbris	3	Bourges	19-janv-19
	Issoudun		Belleville	
	Cosnes		Fourchambault	
17-nov-18	Bourges	4	Issoudun	2-févr-19
	Belleville		Cosnes	
	Fourchambault		Salbris	
1-déc-18	Issoudun	5	Salbris	16-févr-19
	Cosnes		Bourges	
	Fourchambault		Belleville	

Poule 2				
Aller				Retour
6-oct-19	A.B.Blois	1	Vendôme	15-déc-18
	A.M.O.Mer		St Aignan	
	Exempt		Romorantin	
20-oct-18	Romorantin	2	Vendôme	5-janv-19
	St Aignan		A.B.Blois	
	Exempt		A.M.O.Mer	
3-nov-18	Vendôme	3	St Aignan	19-janv-19
	A.M.O.Mer		Romorantin	
	Exempt		A.B.Blois	
17-nov-18	Romorantin	4	A.B.Blois	2-févr-19
	Vendôme		A.M.O.Mer	
	Exempt		St Aignan	
1-déc-18	St Aignan	5	Romorantin	16-févr-19
	A.B.Blois		A.M.O.Mer	
	Exempt		Vendôme	

Les rencontres sont prévues le samedi à 14 heures (il est possible de modifier le jour et l'heure par exemple le vendredi soir ou le dimanche ,si les clubs devant se rencontrer se mettent d'accord)
 Dans tous les cas , les feuilles de résultats doivent être parvenues au responsable au plus tard le mardi suivant la date de la rencontre sinon application de l'article 10-2
 Envoyez vos résultats de préférence par e-mail,

**Finale le 11 Mars 2017 à
Salbris**

En Priorité
challenge.salbris41@orange.fr

En copie
renault1.salbris@gmail.com

En Dernier Recours
Entente Billard Salbrisien
 6 rue Alphonse Barthélémy
 41300 SALBRIS

CHALLENGE GUY VERNADET

Ce nouveau règlement prend en compte les décisions prises lors de la réunion d'encadrement de la ligue et de la réunion du district ayant eu lieu le 08 Sept et le 15 Sept 2012. Il prend aussi en compte le nouveau barème des catégories officialisé par la FFB. Ce règlement prend effet le 06 Octobre 2012 jour de la 1^{ère} compétition.

Ce règlement s'applique uniquement pour les rencontres organisées sous la responsabilité du District de Sologne et dans le cadre du Challenge Vernadet . Il sert de qualification pour le Challenge Jacques FOULON

Article : 1

Le District de Sologne organise chaque année sur son territoire une épreuve sportive dénommée « CHALLENGE GUY VERNADET» qualificative pour le CHALLENGE Jacques FOULON

Article : 2 ORGANISATION :

Toutes les rencontres du challenge sont organisées par le responsable du challenge
les frais d'organisation des rencontres sont à la charge du club recevant.

L'organisation des finales est à la charge du club détenteur du trophée.

Article : 3 Les ENGAGEMENTS :

- 3-1 L'engagement dans le challenge implique pour les clubs intéressés, la connaissance du présent règlement, l'obligation de s'y conformer et sa totale acceptation.
- 3-2 L'engagement ne sera accepté que si le club est affilié à la F.F.B. et à jour de sa cotisation , dans les délais prévus par les règlements de la F.F.B.
- 3-3 Les joueurs y participant devront être en possession de leur licence à jour pour la saison en cour et connaître le présent règlement.
- 3-4 Les engagements doivent être adressés directement au responsable du challenge dans les délais prévus chaque année par la commission sportive.
Les clubs non engagés à cette date ne pourront par la suite prétendre participer au challenge.
- 3-5 Les clubs pourront engager UNE ou DEUX EQUIPES. Dans le cas ou deux équipes sont engagées, les clubs devront communiquer les listes des joueurs. Celles-ci sont définitives et non permutables.

Article : 4 DEROULEMENT de L'EPREUVE :

- 4-1 Les clubs se rencontreront en match aller et retour. Le nombre d'équipes qualifiées pour les 1/8 de finales du challenge Jacques FOULON se fera en fonction du nombre d'équipes engagées et sous la responsabilité du responsable du Challenge Jacques FOULON.
- 4-2 Les 4 premiers du District disputeront la finale GUY VERNADET.

5 ou 6 clubs accéderont au challenge du centre, décision prise en réunion commune entre les responsables du challenge de tous les districts.

4-3 FINALE voir annexe I

Les clubs qualifiés devront présenter 6 joueurs ayant participé au moins à une rencontre dans les phases précédentes.

La composition des équipes sera la même pendant toute la finale (challenge Vernadet) J,Foulon différent

Le premier d'une poule rencontrera le deuxième de l'autre poule en demi-finale.

Les deux clubs vainqueurs se rencontreront pour les places de 1^{er} et 2^{ème}.

Les deux clubs vaincus se rencontreront pour les places de 3^{ème} et 4^{ème}.

En cas d'égalité sur une rencontre des demi-finales ou des finales pour les places 1^{er} 2^{ème} ou 3^{ème} 4^{ème}, sera pris en compte le pourcentage des points effectués par la totalité de l'équipe. (les 6 matchs)

Celle ayant le plus fort pourcentage sera déclarée vainqueur de la compétition.

En cas de nouvelle égalité, la différence pour contre des matchs de qualification déterminera le vainqueur.

Challenge Jacques FOULON

Le tirage au sort de ces rencontres sera effectué à date déterminée en présence du responsable du challenge. 1/8 : tirage protégé de façon à ce que les clubs d'un même district ne se rencontrent pas; les huit clubs éliminés en 1/8 disputeront les ¼ du challenge complémentaire.

Article : 5 Les EQUIPES :

5-1 Le club recevant devra présenter une équipe composée de 6 joueurs.

Le club en déplacement devra présenter une équipe de 3 joueurs au minimum.

5-2 Un club ayant pour effectif un nombre de compétiteurs carambole inférieur à 20 est autorisé à recevoir avec une équipe de 3 joueurs au minimum.

5-3 L'équipe se déplaçant à 6 joueurs se verra attribuer un point de déplacement à 6 joueurs. Ce point ne sera ajouté qu'à la fin des phases qualificatives en cas d'égalité de points de matchs.

5-4 Les clubs engageant 2 équipes auront l'obligation de recevoir à 6 joueurs.

Deux équipes d'un même club ne peuvent en aucun cas être dans la même poule.

5.5 Sur les 4 matchs (2 à la Libre et 2 à la Bande) d'une rencontre, seul 2 peuvent être joués par des joueurs classés en catégorie Nationale 3. Si une 3^{ème} rencontre est jouée au niveau National 3 le match sera perdu (0 pts de match) et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

Pas de restriction sur les matchs de 3 Bandes.

Joueurs autorisés à jouer : Libre N3, R1, R2, R3, R4.

Bande N3, R1, R2.

3 Bandes N3, R1, R2.

5-6 Les équipes devront être composées comme suit :

Le club recevant : 6 joueurs - le club en déplacement 6 joueurs
ou

Le club recevant : 6 joueurs - le club en déplacement 5 joueurs
ou

Le club recevant : 6 joueurs - le club en déplacement 4 joueurs
ou

Le club recevant : 6 joueurs - le club en déplacement 3 joueurs

Sous réserve que les clubs recevant aient plus de 20 licenciés carambole.

Equipe de 6 joueurs	2 joueurs à la partie libre 2 joueurs à la bande 2 joueurs au 3 bandes	
Equipe de 5 joueurs	2 joueurs à la partie libre 2 joueurs à la bande 1 joueur au 3 bandes	ce joueur double au 3 bandes
Equipe de 4 joueurs	2 joueurs à la partie libre 1 joueur à la bande 1 joueur au 3 bandes	ce joueur double à la bande ce joueur double au 3 bandes
Equipe de 3 joueurs	1 joueur à la partie libre 1 joueur à la bande 1 joueur au 3 bandes	ce joueur double à la libre ce joueur double à la bande ce joueur double au 3 bandes

5-8 Chaque équipe présentera un responsable (capitaine)

Article : 6 Les JOUEURS :

6-1 Les joueurs se présenteront obligatoirement en tenue sportive (tenue agréée du club).
Tout joueur ne se présentant pas en tenue sportive à la table de jeu pourra se voir refuser la participation de l'épreuve par le directeur de jeu ou les responsables d'équipes.

6-2 Les joueurs auront un nombre de points à réaliser en fonction de leur catégorie d'appartenance et d'un nombre de coups de queue identique pour les deux joueurs se rencontrant.

Article : 7 CLASSEMENT des JOUEURS et CONTROLE des MOYENNES :

Leurs classements sont déterminés par le Président de leur club et sous sa responsabilité.
Les moyennes prises en compte seront celles apparaissant sur Delphi au 01-09 de la saison en cours.
Pour les autres joueurs, ils seront soumis aux règles suivantes :

7-1 JOUEURS NOUVEAUX

Un joueur n'étant pas sur Delphi Center les 2 années précédentes et n'ayant pas fait 3 matchs sur une même saison dans une des deux années précédentes au challenge VERNADET est considéré comme nouveau joueur.
Un joueur nouveau le restera toute la saison. En cas de dépassement de sa moyenne plafond **sur 1 match** il montera dans la catégorie de la moyenne réalisée et restera joueur nouveau dans sa nouvelle catégorie.
En cas de dépassement de la moyenne sur **match gagné ou nul** montée automatique à la catégorie de la moyenne réalisée et le match est perdu (0 point de match)

7-2 JOUEURS CLASSES

Un joueur étant classé sur Delphi Center dans les deux années précédentes, il devra jouer dans sa catégorie d'appartenance selon la classification F.F.B.

Un joueur n'étant pas sur Delphi les 2 années précédentes mais ayant fait au minimum 3 matchs la même saison dans une des deux années précédentes est reconnu comme joueur Challenge et sa moyenne est calculée sur la saison où il aura fait 3 matchs dans une même discipline

7-3 JOUEURS NE JOUANT QU'AU CHALLENGE

Pour qu'un joueur qui ne joue qu'au challenge puisse perdre une étoile ou descendre de catégorie il faudra qu'il effectue au moins 3 matchs dans la discipline sans confirmer la moyenne.

Pour qu'un joueur qui ne joue qu'au challenge puisse monter de catégorie il faudra qu'il effectue au moins 3 matchs dans la discipline en confirmant la moyenne de la catégorie supérieure.

7.4 CONTROLE des MOYENNES POUR LES JOUEURS CONNUS

Il appartient aux joueurs de gérer leur moyenne .Le responsable du challenge ne fait que constater les écarts .Si un joueur ne joue pas dans sa catégorie, soit parce qu'il n'est pas engagé dans la Bonne, soit parce qu'il est monté la saison précédente il perd son match et marque 0 point.
Moyennes gérées sur toute la saison.

Le système de l'étoile est applicable dans la gestion des moyennes du challenge. Ce système concerne les joueurs qui ne sont pas classés sur Delphi Center.

Les moyennes réalisées ne sont pas prises en compte pour le Championnat

Article : 8 Les HANDICAPS :

Les modes de jeu du challenge sont : la partie libre, la bande, le 3 bandes formule handicap
Les règles de ces différents modes de jeu sont régies par les règlements généraux de la F.F.B.

Les handicaps sont les mêmes sur billard de 2 m 60 ou 2 m 80 sans concordance.

LIBRE

Nationale 3	200 points	Grd coins (6,00 à 12,49)
Régionale 1	150 points	(4,00 à 5,99)
Régionale 2	100 points	(2,30 à 3,99)
Régionale 3	70 points	(1,20 à 2,29)
Régionale 4	50 points	(0,00 à 1,19)

Pas de limitation de reprises les joueurs nouveaux sont engagés sous la responsabilité du Président de club
Les joueurs classés en N1 ne sont pas autorisés à jouer dans cette discipline.

A LA BANDE

Nationale 3	80 points	(1,75 à 2,57)
Régionale 1	60 points	(1,00 à 1,74)
Régionale 2	40 points	(0,00 à 0,99)

Pas de limitation de reprises les joueurs nouveaux sont engagés sur la responsabilité du Président de club.
Les joueurs classés en N1 ne sont pas autorisés à jouer dans cette discipline.

AUX 3 BANDES

Nationale 3	25 points	(0,360 à 0,523)
Régionale 1	20 points	(0,250 à 0,359)
Régionale 2	15 points	(0,00 à 0,249)

Limitation de reprises à 60. Les joueurs nouveaux sont engagés sous la responsabilité du Président de club.
Les joueurs classés en N2 ou en N1 ne sont pas autorisés à jouer dans cette discipline.

*En cas de non-réalisation du contrat de points pour les deux joueurs, sera déclaré vainqueur
Le joueur ayant le plus fort pourcentage par rapport à son contrat.*

Article : 9 FORFAIT :

- 9-1 Tout club déclarant forfait doit prévenir au moins **Trois jours francs** à l'avance
le responsable du challenge
le club organisateur
- 9-2 En cas de forfait tardif, c'est à dire n'ayant pas été enregistré dans les délais prescrits à l'article ci-dessus, le club défaillant peut avoir à rembourser divers frais d'organisation engagés inutilement sans préjuger des sanctions qui peuvent être prises contre des forfaits injustifiés
- 9-3 Un club peut obtenir, si son adversaire ne se présente pas **30 minutes** après l'heure du début de la rencontre (fixée par les deux clubs) le gain de la rencontre par forfait . Néanmoins, au cas où le club ne pourrait présenter une équipe à la table de jeu à une heure fixée par suite de retard dûment justifié et alors que toutes dispositions auraient été prises pour arriver à l'heure sur le lieu de la compétition , seul le responsable du challenge pourra juger si la rencontre peut se rejouer
- 9-4 Si une équipe déclare forfait 2 fois, elle sera disqualifiée. Toutes les rencontres jouées par l'équipe seront annulées.
- 9-5 Seront déclarés forfaits les clubs qui ne présenteront pas le nombre de joueurs indiqué dans l'article 5
- 9-6 Si un joueur participe au challenge alors que sa licence n'est pas à jour au secrétariat du District

(bordereau de licences , chèque etc...)il perd son match et marque 0 point pour son équipe (ceci après vérification)

9-7 Le club qui déclare un forfait non-excuse sera pénalisé d'une amende de 30 € payable au trésorier de la Ligue

Article : 10 RESULTATS :

10-1 Les résultats de chaque rencontre devront être envoyés le soir même de la rencontre par le club organisateur ou au plus tard le Lundi soir 22H suivant le jour de la compétition.

si possible par mail: " cdb41.vernadet@sfr.fr "

ou " assobillards@orange.fr "

Par courrier : JANVIER Thierry 1 Rue d'ISSOIRE 44800 NANTES

10-2 Pour tous résultats expédiés en retard, le club recevant perdra la rencontre et aura 0 point de classement (l'équipe déclarée gagnante sera créditée de 18 points + le point de déplacement à 6 joueurs si tel est le cas).

Article : 11 RECLAMATIONS :

Pour qu'une réclamation soit recevable, il faut :

11-1 Qu'elle soit signalée au club recevant par le responsable d'une équipe

11-2 Que soit mentionné par le directeur de jeu, sur la feuille de match, qu'une réclamation a été posée par le responsable d'une des deux équipes à un moment donné de la rencontre.

11-3 Que la feuille de match soit signée par le directeur de jeu et par les deux responsables d'équipes.

Article : 12 CLASSEMENT :

Les équipes se rencontrent par match aller et retour

Points attribués par équipe Rencontre gagnée : 3 points Rencontre nulle : 2 points

Rencontre perdue : 1 point Forfait : 0 point

Equipe alignant 6 joueurs à l'extérieur : 1 point de déplacement à 6 joueurs.

Points attribués par joueur Match gagné : 3 points Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point Disqualification 0 point

En cas d'égalité, le classement se fera comme suit

- Points de matchs.

- Points de matchs + Points de déplacements à 6 joueurs.

- Différence du Pour et du Contre.

- Par les rencontres qui les ont opposées.

Article : 13 **Le JEU :**

- 13-1 Les rencontres se font en 6 matchs 2 parties à la libre
 2 parties à la bande
 2 parties aux 3 bandes

Les équipes seront composées comme prévu à l'article 5-7

- 13-2 Les joueurs se rencontrent chronologiquement en fonction de leur classement respectif, ou selon les tours de jeu défini par le directeur de jeu.

13-3	Equipe « A » 6 joueurs			Equipe « B » 6 joueurs	
	Libre	Joueur 1 Joueur 2	contre		Joueur 1 Joueur 2
	1 bande	Joueur 1 Joueur 2	contre		Joueur 1 Joueur 2
	3 bandes	Joueur 1 Joueur 2	contre		Joueur 1 Joueur 2

En cas de classification de plusieurs joueurs de même catégorie, un tirage au sort déterminera le classement des joueurs à l'intérieur de l'équipe avant la rencontre en présence des deux capitaines

13-4	Equipe « A » 6 joueurs			Equipe « B » 5 joueurs	
	Libre	Joueur 1 Joueur 2	contre		Joueur 1 Joueur 2
	1 bande	Joueur 1 Joueur 2	contre		Joueur 1 Joueur 2
	3 bandes	Joueur 1 Joueur 2	contre		Joueur 1 Joueur 1

En cas de classification de plusieurs joueurs de même catégorie, un tirage au sort déterminera le classement des joueurs à l'intérieur de l'équipe avant la rencontre en présence des deux capitaines

13-5	Equipe « A » 6 joueurs			Equipe « B » 4 joueurs	
	Libre	Joueur 1 Joueur 2	contre		Joueur 1 Joueur 2
	1 bande	Joueur 1 Joueur 2	contre		Joueur 1 Joueur 1

Joueur 1 contre Joueur 1

En cas de classification de plusieurs joueurs de même catégorie, un tirage au sort déterminera le classement des joueurs à l'intérieur de l'équipe avant la rencontre en présence des deux capitaines

13-9	Equipe « A » 5 joueurs			Equipe « B » 3 joueurs
	Libre	Joueur 1	contre	Joueur 1
		Joueur 2	contre	Joueur 1
	1 bande			
		Joueur 1	contre	Joueur 1
		Joueur 2	contre	Joueur 1
	3 bandes	Joueur 1	contre	Joueur 1
		Joueur 1	contre	Joueur 2

En cas de classification de plusieurs joueurs de même catégorie, un tirage au sort déterminera le classement des joueurs à l'intérieur de l'équipe avant la rencontre en présence des deux capitaines

13-10	Equipe « A » 4 joueurs			Equipe « B » 4 joueurs
	Libre	Joueur 1	contre	Joueur 1
		Joueur 2	contre	Joueur 2
	1 bande	Joueur 1	contre	Joueur 1
		Joueur 1	contre	Joueur 1
	3 bandes	Joueur 1	contre	Joueur 1
		Joueur 1	contre	Joueur 1

En cas de classification de plusieurs joueurs de même catégorie, un tirage au sort déterminera le classement des joueurs à l'intérieur de l'équipe avant la rencontre en présence des deux capitaines

13-11	Equipe « A » 4 joueurs			Equipe « B » 3 joueurs
	Libre	Joueur 1	contre	Joueur 1
		Joueur 2	contre	Joueur 1
	1 bande	Joueur 1	contre	Joueur 1
		Joueur 1	contre	Joueur 1
	3 bandes	Joueur 1	contre	Joueur 1
		Joueur 1	contre	Joueur 1

En cas de classification de plusieurs joueurs de même catégorie, un tirage au sort déterminera le classement des joueurs à l'intérieur de l'équipe avant la rencontre en présence des deux capitaines

Tous les responsables de clubs et tous les joueurs doivent connaître et Approuver le présent règlement.

ALLOCATIONS AUX CLUBS

Aucune allocation n'est allouée aux clubs pour le Challenge Guy VERNADET

MODIFICATION du REGLEMENT

Le présent règlement peut être modifié par la commission sportive sur proposition du responsable du challenge . Toute précision ou évolution en cours de saison sera effectué par l'intermédiaire du site de la ligue de billard.

Fait àSALBRIS..... Le 14 Septembre 2018.....

Le Président du District Sologne

Luc PERTUISEL

le responsable du Challenge VERNADET

Thierry JANVIER

Annexe I

Finale du Challenge Guy Vernadet

Les ½ finales et la finale se jouent le même jour, organisées par le club détenteur du trophée, à une date déterminée par le responsable du challenge après consultation des clubs qualifiés

Sont qualifiés les deux premiers de la poule 1 et les deux premiers de la poule 2

En demi finale le premier de la poule 1 rencontre le deuxième de la poule 2 et vice versa

Rencontres aller simple, en cas d'égalité, Article 4-3 du présent règlement.

Les vainqueurs des demi finales se rencontrent pour le titre et la 2^e place, les perdants jouent la 3^e et 4^e place

Les moyennes réalisées seront prises en compte pour la moyenne générale de l'année.

Annexe révisable chaque année par l'A G du District Sologne